

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 22009 – Résolution CA25 220067 (dossier 1251228001)

Ordonnance relative à l'exécution de travaux pour la construction des infrastructures du poste de ventilation mécanique Sainte-Marguerite situé au 4295, rue De Richelieu

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1);

OCA25 22010 – Résolution CA25 220068 (dossier 1251228001)

Ordonnance relative à l'installation d'une bannière traversant la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Peel et Murray

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1°);

OCA25 22011 à OCA25 22013 – Résolution CA25 220069 (dossier 1259838003)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 10 mars 2025 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1° et 3°);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 14 mars 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude